G. Buatois, Collège du Léman, Genève, Suisse, 2020/2021

Réforme et premières guerres de religion en Suisse :

Objectifs :

- **Comprendre comment la réforme s'implante en Suisse alémanique.**
- **Etudier le développement de la Réforme dans les cantons romands**

Exercice 1 : *Zurich promulgue la réforme*

Document 1 : Le gouvernement de Zurich promulgue un édit de réformation (1523).

« Considérant qu'il appartient à la parole de Dieu de nous régir, nous, mortels, et que notre devoir après l'avoir comprise, est de l'appliquer à notre vie, nonobstant (malgré) d'antiques préjugés; nous, le bourgmestre, le Petit et le Grand Conseil zurichois, nous nous sommes chargés d'une réforme nécessaire. Et d'abord, quant à la messe, qui est célébrée autrement qu'elle n'a été instituée par Notre Seigneur et Sauveur, nous ordonnons (…) que les abus qui en altèrent la célébration soient abolis. Pour n'avoir pas à spécifier ici ces abus, nous établissons qu'en tout lieu et chaque jour il sera fait de bon matin un prêche, la parole vivante de Dieu étant la nourriture la meilleure pour l'âme humaine. Quand viendront les jours de fête, le sacrement sera distribué à qui le demandera et administré, selon les formes scriptuaires (de l'Ecriture), intelligiblement, en notre langue. De plus, Dieu ayant interdit de se faire des images, nous avons décidé ne les pas laisser subsister. Mais voulant que tout se fasse avec sagesse, nous nommerons les personnes chargées de les enlever avec décence. En agissant de la sorte, nous sommes persuadés de faire une œuvre agréable à Dieu; car ce qui servait à l'entretien des images servira désormais à celui des pauvres, qui sont avec plus de vérité l'image aussi bien que la créature de Dieu. Au reste, notre volonté n'est pas d'user de contrainte en matière de foi. Nous décidons seulement que les ministres de la parole de Dieu ne doivent pas enseigner d'une manière contraire à cette parole; c'est à quoi il nous appartient de veiller. »

Cité dans Histoire de la Suisse, coll., éditions Fragnière, Fribourg, 1984

1/ **Souligne en rouge les changements décidés par le gouvernement de Zurich**.

2/ **Sur quelles bases doit désormais reposer la religion ?**

……

……

3/ **Analyse les deux dernières phrases**. Quels sont les **objectifs** du gouvernement de Zurich ?

……

Exercice 2 : *Confessions et alliances religieuses vers 1530*

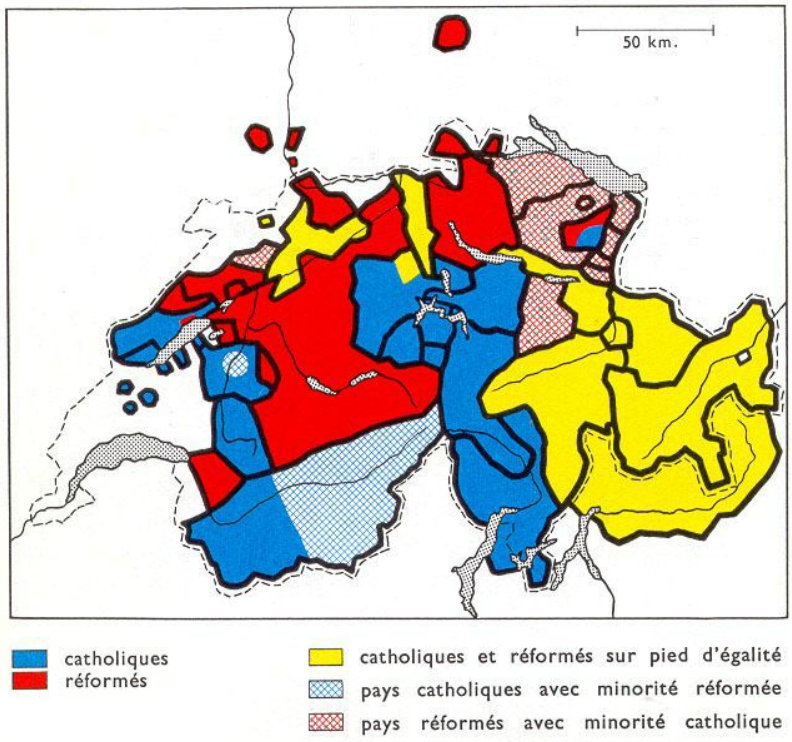

4/ **Indique sur la carte les cantons suisses Suisses passés à la Réforme.** Aide toi de la carte ci-dessous.

5/ **Quel est le principal risque de cette répartition ?**

……

……

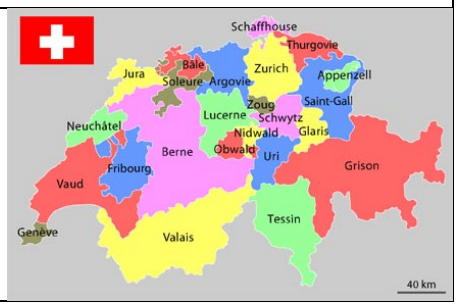

Exercice 3 : *Zwingli et le service étranger*

Document 2 : *Zwingli et le service étranger (l'engagement de militaires professionnels d'un pays au service d'un autre)*

Chacun peut se rendre compte des horreurs de la guerre en se mettant à la place des victimes. Que le mercenaire se représente traité comme il traite lui-même ses frères chrétiens ! Figure-toi qu'un soldat étranger pénètre par violence dans ton pays, dévaste tes champs, tes prairies et tes vignes, emmène ton bétail et tout ce que contient ta demeure ; imagine-toi qu'auparavant il ait occis tes fils, qui, dans l'attaque ont voulu protéger ta vieillesse, qu'il ait maltraité tes filles, frappé du pied ton épouse agenouillée devant lui et demandant grâce, et que toi, pieux et brave vieillard, on t'arrache à ton foyer pour t'égorger sans pitié sous les yeux de ta femme, nonobstant ton âge débile et les lamentations de ton épouse, et qu'enfin il incendie ta demeure, ta ferme et tout ce qui t'appartient. Ne dirais-tu pas que s'il y a un Dieu, le ciel devrait s'ouvrir et cracher du feu sur ces scélérats, que la terre devrait s'entrouvrir et engloutir ces criminels ?

. **Zwingli**, cité dans Théodor Müller-Wolfer, Histoire militaire de la Suisse, cahier V, p.1925.

6/ **Que pense Zwingli du service étranger** ?

……

7/ Que **reproche Zwingli aux mercenaires** ?

……

……

Exercice 4 : *La légende de la soupe au lait*

Document 3 : *La légende (1529)*

La scène se passe près de Kappel, pendant la première guerre dite de Kappel, en 1529.

« Plusieurs braves compères des cinq cantons (catholiques) prirent un grand baquet de lait et le posèrent à cheval sur la frontière, criant aux Zurichois qu'ils avaient là un beau seau de lait, mais pas de pain pour mettre dedans. Alors accoururent quelques bons gars zurichois avec du pain et en firent des morceaux qu'ils mirent dans le lait.

Et s'assirent les uns et les autres, chacun sur son terrain, et mangèrent ensemble.

Mais si l'un dépassait le milieu du baquet pour prendre un morceau, ceux de l'autre camp lui frappaient la main par farce, disant : « Broute sur ton terrain ».

Et il s'échangea beaucoup de ces plaisanteries, lesquelles le bourgmestre de Strasbourg, Jean-Jacques Sturmen, qui était un des arbitres, ayant entendues, s'écria : « Vous, Confédérés, vous êtes d'étranges gens ; quand même vous avez noise ensemble, vous restez pourtant amis, et n'oubliez jamais la vieille amitié. »

. D'après **le chroniqueur Bullinger, cité par C.Hilty,** *Les Constitutions fédérales de la Confédération Suisse*, **Neuchâtel,** 1891.

8/ **Selon cette légende que partage les catholiques et les zurichois** ?

9/ Quel message cette légende veut-elle transmettre ?

……

Exercice 5 : *La Réforme à l'Ouest :*

Farel et Calvin :

Guillaume Farel, français comme Calvin, convertit à la Réforme Neuchâtel (1530), Genève (1536) et mène une délégation de pasteurs à la dispute de Lausanne.

Appelé à Genève par ses partisans en 1541, Calvin y instaure une République où le pouvoir est contrôlé par l'Eglise. Calvin fait de Genève un centre de diffusion de la Réforme, ce qui vaut à la ville son nom de « Rome protestante »

Bilan : Comment la Réforme s'implante-t-elle dans les cantons romands ?

……

……